Schéma de Formations Obligatoires

NOMINATION DANS UN CADRE D'EMPLOI

Au cours de la 1ère année

Formation d'Intégration
5 ou 10 jours pour tous selon les cadres D'emplois (décret 2015-1385)

Au cours de la 2e année

Formation de professionnalisation au 1er emploi
Plancher : 3 jours : catégorie C
Plancher : 5 jours : catégories B et A
Plafond : 10 jours pour tous

Tous les 5 ans

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
de 2 jours à 10 jours pour tous

Possibilité de réduction des durées de formation selon les formations antérieures, diplômes et expériences

SI NOMINATION DANS UN POSTE A RESPONSABILITE

6 mois

Formation de professionnalisation prise de poste à responsabilité
de 3 jours à 10 jours

5 ans

5 ans

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
de 2 à 10 jours pour tous